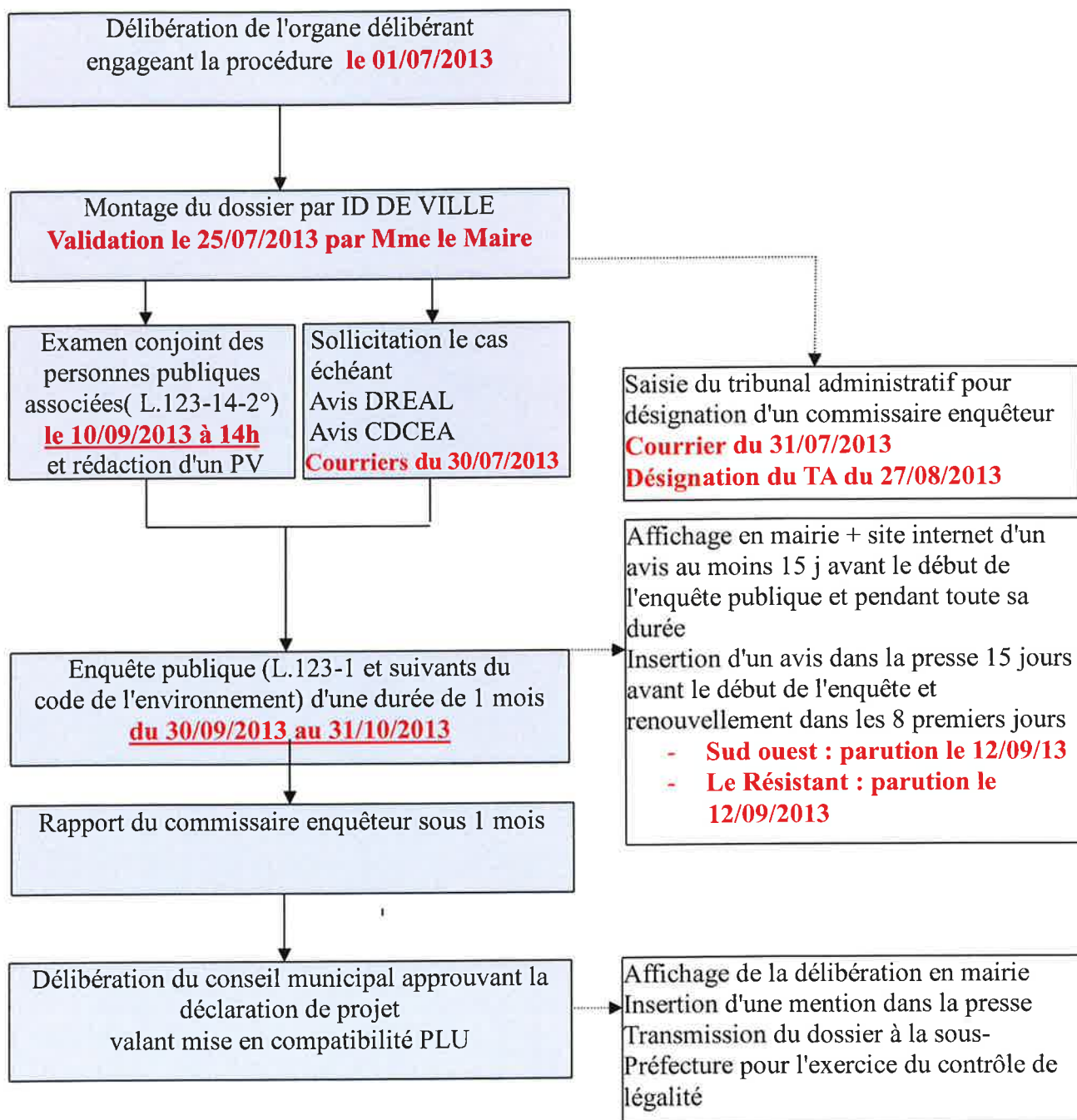


# Procédure déclaration de projet valant mise en compatibilité d'un PLU

L.123-14 et R.123-24-2 - COMMUNE DE VAYRES -



La mise en compatibilité est opposable 1 mois après la transmission en sous préfecture sous réserve que les mesures de publicité aient été effectuées